

Conseil Académique

REIMS 2021-2022



LE SYNDICAT
DE L'ENSEIGNEMENT
PROFESSIONNEL
PUBLIC

03 mai 2022

LP Gustave EIFFEL - REIMS





Syndicat National Unitaire
de l'Enseignement Professionnel

REIMS, le 22 mars 2022

À

CONVOCATION

Cher-e camarade,

Je vous demande de bien vouloir assister au :

CONSEIL ACADÉMIQUE DU SNUEP-FSU

qui se tiendra le
mardi 3 mai 2022
de 9h00 à 17h00
au LP Gustave EIFFEL de REIMS

Régis DEVALLÉ
Secrétaire Académique SNUEP-FSU
Coordinateur SNUEP-FSU GRAND-EST

La présente convocation tient lieu de mandat en vue de l'obtention de l'autorisation spéciale d'absence prévue au titre de l'article 13 du décret n°82-447 du 28 mai 1982 relatif à l'exercice du droit syndical dans la fonction publique modifié par le décret n°2012-224 du 16 février 2012.

Elle doit être déposée 3 jours avant la date de l'absence, accompagnée d'une demande manuscrite.

INVITATION

Cher-e collègue,

LE CONSEIL ACADEMIQUE DU SNUEP-FSU se tiendra :
MARDI 3 MAI 2022
de 9h00 à 17h00
au LP Gustave EIFFEL - 51100 REIMS

Ordre du jour :

- Vie et action syndicales Académiques et Nationales ;
- Rapport d'activité du Secrétaire Académique 2017-2021 ;
- Vie syndicale dans les établissements scolaires ;
- Points sur la situation dans les établissements de l'académie ;
- Questions diverses.

Pensez à respecter les délais pour votre demande de congé et pour votre inscription à la journée et au repas.

Nous comptons absolument sur votre présence.

Cordialement.

Régis DEVALLÉ
Secrétaire Académique SNUEP-FSU
Membre du Conseil National
Coordinateur SNUEP-FSU Grand-Est

Papillon à retourner pour le 20 avril 2022 au plus tard

Email : regis.devalle@snuep.fr ou en ligne sur <http://reims.snuep.fr/snuep-fsu-reims/conseil-academique/>

Je, soussigné

Etablissement :, déclare participer :

- à la réunion du 03/05/2022 OUI NON
- au repas pris en commun le 03/05/2022 OUI NON



* Entourer la réponse choisie En cas de surnombre, nous nous réservons le droit d'annuler l'inscription au repas des inscrits tardifs.



SNUEP-FSU - Ludovic PRÉVOT
 Hameau La Landre
 19, rue de Beaulieu
 52170 CHEVILLON
 ludovic.prevot@snuiep.fr
 06.83.18.76.39

Au delà d'un délai de 15 jours après la tenue de l'instance.... les fiches de frais ne peuvent plus être prises en compte
 Pensez à la renvoyer le plus tôt possible.... Merci de votre compréhension.

| *A Joindre la convocation | | DATE | | Partie à remplir par le/la militant(e) | | | | | | | |
|--|--------------------------|------|---|---|--------|-----------------------------|----|---|---|--|--|
| Type de la réunion *A | | | | NOM : | | | | | | | |
| Bureau Académique | <input type="checkbox"/> | | | PRENOM : | | | | | | | |
| Conseil/ Congrès Académique | <input type="checkbox"/> | | | ADRESSE : | | | | | | | |
| CAPA / GT | <input type="checkbox"/> | | | CP – VILLE : | | | | | | | |
| C.A.E.N | <input type="checkbox"/> | | | TEL : | | | | | | | |
| C.T.A | <input type="checkbox"/> | | | MAIL | | | | | | | |
| RÉGION (CREFOP, ...) | <input type="checkbox"/> | | | Signature du militant(e) | | Date de dépôt de la demande | | | | | |
| C.F.R | <input type="checkbox"/> | | | | | | | | | | |
| Autres (CHSCT, ...)..... | <input type="checkbox"/> | | | | | | | | | | |
| <u>A LIRE ATTENTIVEMENT</u> | | | | Frais engagés | | Montant | | | | | |
| <p>Pour être remboursé(e)^{*B}, il faut que le/la militant(e) remplisse correctement et signe cette fiche, fournisse tous les justificatifs et signe la feuille d'émargement si c'est une réunion de secteur...</p> <p>Il est de la responsabilité de la ou des personnes qui organisent la réunion de ramener ces fiches et la feuille d'émargement à la trésorerie.</p> | | | | Déplacement Train (joindre les originaux des billets) | | = | € | | | | |
| | | | | Déplacement voiture | 0,30 € | X | Km | = | € | | |
| | | | | Immatriculation du véhicule ^{*C} : | | | | | | | |
| | | | | Péage (joindre les justificatifs) | | | | = | € | | |
| | | | | Transport en commun (joindre les justificatifs) | | | | = | € | | |
| | | | | Repas | 11 € | X | | = | € | | |
| | | | | Nuitée | 75 € | X | | = | € | | |
| Frais stationnement (joindre les justificatifs) | | | | | | € | | | | | |
| Visa de la Trésorerie : | | | TOTAL | | | | € | | | | |
| Payé le : | | | *B Joindre un RIB lors de la 1 ^{ère} demande de remboursement ou de changement de domiciliation. | | | | | | | | |
| Banque : | | | *C Joindre la photocopie de la carte grise du véhicule utilisé lors de la 1 ^{ère} demande de remboursement ou lors du changement de véhicule ainsi que la photocopie de la carte verte en cours de validité du véhicule utilisé. | | | | | | | | |

SNUEP-FSU REIMS

15 BOULEVARD DE LA PAIX 51100 REIMS

Email : sa.reims@snuép.fr

Téléphone : 06 12 68 26 60



LE SYNDICAT
DE L'ENSEIGNEMENT
PROFESSIONNEL
PUBLIC

ATTESTATION INDIVIDUELLE DE PRÉSENCE

Je, soussigné : **RÉGIS DEBALLÉ**, Secrétaire Académique du SNUEP-FSU de l'Académie de Reims, Coordinateur SNUEP-FSU pour la Région GRAND-EST,

atteste de la présence de :

Nom de la formation: **CONGRES ACADÉMIQUE**

Lieu de la formation: **LP Gustave EIFFEL - REIMS**

Date de la formation: **3 mai 2022.**

Durée de la formation: **9H00 – 17H**

Fait à REIMS le 3 mai 2022

SIGNATURE DU RESPONSABLE :

Régis DEBALLÉ



LE SYNDICAT
DE L'ENSEIGNEMENT
PROFESSIONNEL
PUBLIC



sa.reims@snuép.fr

Notre métier, leur avenir

Feuille d'émargement



Intitulé de la réunion :

CONSEIL ACADÉMIQUE SNUEP-FSU EIFFEL 2022

Lieu de la réunion :

LP EIFFEL - REIMS

Date de la réunion :

mardi 3 mai 2022

| | Nom, prénom | Etablissement | Congé (1 - 1/2 - 0) | Téléphone, e-mail | Signature |
|----|---------------|----------------------------------|---------------------|-------------------|-----------|
| 1 | DEBALLÉ RÉGIS | LP SAINT EXUPÉRY 52 ST DIZIER | 0 | 06 12 68 26 60 | |
| 2 | | | | | |
| 3 | | | | | |
| 4 | | | | | |
| 5 | | | | | |
| 6 | | | | | |
| 7 | | | | | |
| 8 | | | | | |
| 9 | | | | | |
| 10 | | | | | |



CONSEIL ACADEMIQUE SNUEP FSU Académie de REIMS - Reims le 3 mai 2022

RAPPORT D'ACTIVITE ET D'ORIENTATION

Présenté par Régis DEVALLE Secrétaire Académique

La syndicalisation du **SNUEP-FSU REIMS** a été difficile cette année comme elle l'est depuis plusieurs années d'ailleurs. Depuis la loi de transformation de la fonction publique et la disparition des commissions paritaires les collègues se sont repliés sur eux-mêmes en jouant plus que jamais la carte de l'individualisme. « Je suis plus méritant que mon collègue, je ne suis pas inquiet.e ». Pourtant cette année nous avons été plus que jamais fortement sollicités pour régler des problèmes internes dans de nombreux établissements, pour des conflits avec la direction des établissements ou encore des problèmes de respect de notre statut de PLP : suivi lors de PFMP, ... Au moindre conflit, le syndicat reste immédiatement dans l'esprit des collègues, syndiqués ou non, comme le dernier rempart, ils se précipitent alors aussitôt vers nous. Nous apportons notre soutien à TOUS les collègues qui nous sollicitent mais hélas bien peu savent exprimer ensuite leur reconnaissance. Le syndicat est devenu un « bien de consommation ».

Depuis quelques années, la rénovation de la voie professionnelle a surpris l'ensemble des collègues malgré nos avertissements, nos analyses. Il suffit de se trouver dans la salle des profs chaque jour pour entendre les réflexions de nos collègues qui n'en peuvent plus du gâchis qu'ils subissent. Ils ont l'impression de ne plus faire leur métier, que leur spécialité est maintenant laissée au second plan, diluée dans la co-inter, le chef d'œuvre, l'AP ... Le travail sur le terrain de nos responsables locaux devient de plus en plus important pour encadrer les collègues, mais malgré leur bonne volonté, ils manquent de recul sur l'actualité, les réformes qui se succèdent. Nous avons beaucoup de mal à faire venir les responsables locaux et encore davantage les syndiqué.es à des journées de formation au niveau national ou académique.

Le sérieux de notre syndicat n'est pas à mon sens à mettre en cause. Pouvons-nous complaire à accepter la situation ?? évidemment non. Il nous faut EXISTER dans tous les établissements en mettant en place un ou des responsables/ des personnes ressources par établissement, des listes au CA étiquetées SNUEP même incomplètes, arrêter les listes d'unité si ce n'est pas une liste FSU, utiliser l'ENT pour distiller les informations les plus importantes. Il nous faut renforcer l'écoute, relancer le dialogue en multipliant les réunions d'information syndicale. Il faut accompagner les collègues au quotidien, montrer le rôle du syndicalisme, nous imposer comme une force incontournable dans nos établissements. Nous devons apparaître comme l'interlocuteur privilégié et montrer notre importance. Des syndicats nous inondent de mails pour nous raconter leur vérité.

Le **SNUEP-FSU REIMS** reste mobilisé et continue de se battre sur tous les fronts. Son activité intense en a fait une organisation incontournable dans l'Académie, tant au niveau de la défense de la Formation Professionnelle Initiale Publique que de la défense de ses personnels.

Il ne faut pas hésiter à affirmer que seul le **SNUEP-FSU**, syndicat spécifique des lycées Professionnels, siège au Comité Technique Académique (CTA). C'est l'instance rectorale la plus importante où sont prises toutes les décisions concernant les établissements scolaires : ouvertures et fermetures de sections et de postes, Dotation Horaire Globale (DHG) ...

Le **SNUEP-FSU** y intervient pour demander des augmentations de moyens permettant la mise en place de dédoublements, des ouvertures de sections indispensables à un enseignement de qualité. Mais il intervient aussi bien évidemment pour exiger le maintien des sections arbitrairement fermées par le rectorat (regroupements, fusions, transferts, ...), pour la création de postes en adéquation avec les besoins locaux, .

Il dénonce la politique rectorale qui n'est souvent que comptable et se bat contre les fermetures de sections et /ou de lycées. Le **SNUEP-FSU** y intervient dans un cadre fédéral FSU.

Nous participons aussi à l'activité de la Fédération, et plus particulièrement aux réunions de la FSU régionale qui maintenant est devenue GRAND-EST. La participation active à ces réunions nous a permis de resserrer les liens avec les autres syndicats de la FSU : SNES, SNEP, SNUIPP... au niveau Champagne Ardenne mais surtout aussi Grande Région. Le **SNUEP-FSU** n'apparaît plus depuis longtemps comme un syndicat sans intérêts face aux grosses Organisations comme le SNES/SNEP ou SNUipp.

Des actions ont ainsi pu être engagées tant au niveau départemental que national : pétitions, manifs mais aussi la réalisation de brochures communes pour le mouvement des mutations inter et intra, travail en commun avec le SNES pour l'accueil et l'information des jeunes collègues.

Au niveau **SNUEP-FSU** Grande Région, Régis DEVALLÉ est le coordinateur Grand-Est de notre syndicat. Il anime régulièrement avec Ludovic PREVOT des réunions à NANCY avec les 2 autres académies de notre nouvelle région qui ont un franc succès.

2022 sera une année d'élections professionnelles avec de nouvelles règles, liste FSU avec tous les champs de l'éducation. Nous avons rencontré la délégation FSU, nous devrions avoir 2 candidats sur la liste CTA (1 éligible) et 3 noms sur la liste CAPA (2 éligibles). Il faudra « pousser » tous nos collègues à voter (électroniquement) mi-décembre, il en va de la représentativité de notre Organisation syndicale.

Pour conclure, le SNUEP-FSU REIMS est reconnu à tous les niveaux de notre académie, comme LE syndicat des PLP. A nous tous d'amplifier le travail dans les établissements au plus près des collègues.

Le **SNUEP-FSU REIMS** participe aussi activement à la vie interne du National.

Nous siégeons pour certains au Conseil National, et pour d'autres au Bureau National de notre OS (Ludovic PREVOT et Jérôme DAMMEREY au BN, Régis DEVALLE, Amélie LAMBERT, Pascale COUVREUX au CN et à d'autres secteurs nationaux).

Notre activité a été importante sur le terrain revendicatif mais la partie défense des personnels ne cesse elle, de se développer. De plus en plus de collègues nous sollicitent.

Travail accompli cette année :

1) REUNIONS ET STAGES DE FORMATION SYNDICALE

Les stages de formation que nous organisons chaque année, rencontrent toujours beaucoup de succès, (Réunions départementales décentralisées pour les départements 52 et 10 d'une part et 51 et 08 d'autre part. Nous organisons aussi des stages de formation avec le SNES-FSU REIMS qui sont d'une d'un apport important en qualité et intérêt.

A noter que trop souvent les syndiqués ne viennent que si la réunion a lieu dans leur établissement.

Il serait peut-être souhaitable d'augmenter les réunions sur les Heures d'informations syndicales. Il va falloir un investissement plus important des responsables départementaux.

Chaque année le mouvement inter et intra est pour le **SNUEP-FSU REIMS** l'occasion d'informer les collègues. Nous tenons plusieurs réunions ainsi que des permanences pendant ces périodes.

2) SOUTIEN

De plus en plus souvent nous sommes sollicités pour accompagner des délégations d'établissements qui ont demandé une audience au Rectorat, mais aussi pour accompagner des collègues auprès du DRH, consulter leur dossier, intervention individuelle auprès de la DPE pour des titulaires, contractuels ou vacataires (problèmes de paiements ou de renouvellement de postes). Nous apportons aide et soutien à celles et ceux d'entre vous qui nous sollicitent.

3) JOURNAL ACADEMIQUE ET SITE

Nous rendons compte de l'actualité académique et nationale, des actions au niveau du Rectorat et de l'activité académique à travers les déclarations ou compte-rendu de comité technique paritaire (CTA), de CAPA. C'est aussi un moyen d'information pratique avec des fiches syndicales qui concernent la carrière des personnels (mutations, promotions, temps partiel, Hors-classe, Classe Exceptionnelle...).

Le journal est entièrement réalisé par nos soins (6 à cette heure) : écriture des articles, mise en page. Il est envoyé par mail aux Secrétaires Locaux qui sont chargés de sa distribution, profitant du beau maillage de

l'académie. Nombre de collègues n'ont pas effectué le travail en 2022 et nous allons devoir revenir à un envoi prêt à la distribution.

Nous envoyons aussi très régulièrement les infos par mail : infos aux carrières et actualité mais trop d'adhérent-e-s n'ont pas mis leurs adresses à jour donc nous mettrons dorénavant l'adresse professionnelle ac-reims.fr

Notre site internet est performant, il a été créé et est régulièrement mis à jour par le Secrétaire Académique. Son adresse est : <https://reims.snuep.fr>. Il est consultable sur ordinateur, tablette et Smartphone. N'hésitez pas à l'épingler sur votre Smartphone et à le montrer aux collègues et être réactifs quelque soit le lieu où vous trouvez

CAPA

Les commissaires paritaires, ont siégé dans **toutes** les CAPA encore en place (contestation de notes, commission de discipline, ...) et à **tous** les Groupes de Travail avec nos amis du SNES et SNEP

4) COMMISSIONS DE REFORME :

Le **SNUEP-FSU REIMS** a aussi des représentants dans ces commissions où sont examinés les accidents de travail, les taux d'incapacité, la retraite pour invalidité et les maladies professionnelles.

5) UN BUREAU ACADEMIQUE DE MILITANTS EST INDISPENSABLE A CE STADE DE NOTRE DEVELOPPEMENT

Jamais assez convoqué il est vrai, l'académie est grande, la charge de travail de tou.tes est telle qu'il n'est pas possible de se réunir (physiquement) à tout crin, mais un effort a lieu cette année avec la convocation de plusieurs BA.

Notre objectif de faire du **SNUEP-FSU REIMS** un outil toujours plus efficace pour les personnels, est tout de même récompensée :

- Par une implantation sur le terrain importante en tout cas plus importante que les autres syndicats, nous avons des sections locales actives dans de nombreux établissements.
- Par un nombre plus important d'élu-e-s aux CA sur des listes **SNUEP-FSU**.

Aussi, nous ne devons pas faire d'autoflagellation, nous devons continuer à travailler avec pour objectif de rassembler tous les PLP et les CPE. Le **SNUEP-FSU REIMS** fait le choix de travailler à l'écoute et avec les personnels, pour porter leurs revendications et cela dans l'unité la plus large et la démocratie.

Construisons ensemble avec toute nos compétences et nos énergies un SNUEP-FSU REIMS encore plus fort.

Reims, le 3 mai 2022
Régis DEVALLÉ, pour le secrétariat académique

Pour l'enseignement professionnel
> Ne lâchons rien !

COMMUNIQUÉ

Nouvelles attaques contre les lycées professionnels et les PLP dans le projet Macron

Le SNUEP-FSU a été reçu par l'équipe de campagne du candidat Macron pour obtenir des clarifications sur les annonces concernant la « *révolution complète des lycées professionnels* ». Alors que beaucoup de sujets sont renvoyés à une prétendue « grande concertation », certains sont déjà actés.

Les PFMP seront doublées pour tous les élèves de terminale CAP et bac pro impliquant le transfert de la responsabilité de la formation professionnelle aux entreprises aux dépens des enseignements professionnels dispensés par les professeur·es de lycée professionnel (PLP). Cette première confirmation signe une diminution drastique voire une disparition des heures d'enseignement professionnel en terminale.

Le statut des élèves de terminale n'est pas complètement arbitré : les un·es, apprenti·es (donc salarié·es) les autres, élèves ou stagiaires ? Ces dernier·es se verront attribuer une allocation financière de 200 euros pour les mineurs et 500 euros pour les majeurs. Soit une main-d'œuvre à mi-temps payée entièrement par l'État, une véritable aubaine pour les entreprises.

La revalorisation salariale des PLP ne concernera que celles et ceux qui, volontaires, s'engageront dans un pacte PLP – une sorte d'avenant au statut, sur la base de quatre missions annualisées : suivi individualisé des élèves, formation continue des enseignant·es sur le temps de vacances scolaires, devoirs faits et remplacement.

Les cartes des formations seront calibrées uniquement au prisme des besoins en emplois des entreprises sur un territoire donné et sur la base des secteurs d'activité en tension.

Cette réforme « *révolutionnaire* » annoncée par le candidat Macron instrumentalise clairement les lycées professionnels pour pallier le manque de main-d'œuvre peu voire pas qualifiée sur des emplois fortement dévalorisés. Elle hypothéquera encore davantage les possibilités de poursuites d'études des lycéen·nes professionnel·les. Les destins scolaires d'une partie de la jeunesse seraient donc scellés dès la fin du collège en fonction des attendus patronaux. Un pari gagnant-gagnant pour les décideurs actuels car il permet aussi de dédouaner les branches professionnelles de revaloriser les métiers afin de les rendre attractifs.

Parce que construire l'avenir scolaire et professionnel des jeunes c'est notre métier, le SNUEP-FSU combattra ce projet avec force. Il appelle les personnels à se mobiliser massivement par le vote le 10 avril contre les partis d'extrêmes droites mais aussi contre les partis qui portent des projets profondément réactionnaires et dévastateurs pour la formation professionnelle des jeunes.

Leur avenir *c'est mon métier*

PRIORITÉS ET PROPOSITIONS SYNDICALES



POUR AMÉLIORER LES CONDITIONS DE TRAVAIL ET D'ÉTUDES DANS L'ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL PUBLIC ET LAÏQUE

Les choix politiques faits tout au long du quinquennat 2017-2022 ont affaibli de façon incessante l'enseignement professionnel scolaire public : concurrence avec l'apprentissage, dispositifs imposés, conditions de travail détériorées, salaires et recrutement en berne...

Pour le SNUEP-FSU, il est urgent de changer radicalement de politique éducative. Nous soumettons au débat public nos priorités et propositions pour les élèves et les personnels.



LE SYNDICAT
DE L'ENSEIGNEMENT
PROFESSIONNEL
PUBLIC

<https://snuep.fr>



ENGAGÉ-ES POUR
LE SERVICE PUBLIC

SCOLARISATION OBLIGATOIRE JUSQU'À 18 ANS EN FINIR AVEC L'APPRENTISSAGE POUR LES MINEUR·ES



Trop de jeunes quittent l'école précocement et sortent de la formation professionnelle sans qualification. Le développement de l'apprentissage a montré son inefficacité sur ce point puisque les contrats sont massivement rompus aux niveaux 4 (CAP) et 3 (bac). Ce système est donc inefficace pour élever le niveau de qualification pour tou·tes. De plus, Parcoursup défavorise les candidat·es issu·es de la voie pro. C'est pourquoi il faut :

- Scolariser en LP tou·tes les jeunes qui choisissent la voie pro. Permettre le transfert de tou·tes les apprenti·es de 15 à 18 ans vers des formations professionnelles initiales sous statut scolaire.
- Améliorer l'accompagnement des élèves pour leur poursuite d'études et abroger Parcoursup pour garantir l'équité aux élèves de la voie professionnelle.
- Redonner du temps d'enseignement par le retour à des parcours en bac pro 4 ans et en CAP 3 ans. Rétablir des formations à un diplôme de niveau 3 en deux ans pour permettre à un maximum d'élèves d'atteindre, en 4 ans, une qualification de niveau 4.
- Améliorer les poursuites d'études dans le supérieur en développant notamment le nombre de places en BTS et en licence pro.

REVALORISER LES SALAIRES, RECRUTER MASSIVEMENT DES PERSONNELS ET LUTTER CONTRE LEUR PRÉCARISATION



Des concours restent fermés, des postes restent non pourvus et le recours aux non-titulaires, précaires et soumis aux pressions, perdure. Leur nombre réaugmente depuis 2017. Les récentes mesures salariales ne suffisent ni à rattraper le retard accumulé depuis des années ni à rendre le métier plus attractif. Une réelle valorisation salariale participerait à lutter contre la crise de recrutement et permettrait de reconnaître l'engagement des PLP au service des jeunes les plus en difficulté. Il est donc nécessaire de :

- Mettre en place un réel plan de pré-recrutement des PLP prenant en compte les spécificités de notre corps, permettant de démocratiser l'accès à ce métier et d'alimenter les viviers des candidat·es aux concours.
- Mettre en place dès la rentrée 2022 une pondération des heures effectuées en 1^{er} et T^{le} professionnelles (CAP et bac pro) comme dans la voie générale et technologique.
- Revaloriser les salaires par l'indexation de la valeur du point d'indice sur les prix, l'attribution immédiate de 85 points additionnels pour tou·tes et la mise en place d'une politique de rattrapage du pouvoir d'achat perdu depuis plus de 20 ans.
- Permettre à chacun·e de terminer sa carrière à l'échelon le plus élevé du corps des PLP, ce qui passe aussi par une meilleure prise en compte de l'ancienneté pour les personnels ayant déjà une première carrière hors Éducation nationale.
- Mettre en œuvre un plan de titularisation rapide des non-titulaires qui le souhaitent et ouvrir des concours dans toutes les disciplines.

AMÉLIORER LES CONDITIONS DE TRAVAIL DES PERSONNELS



L'amélioration de la réussite des lycéen·nes professionnels passe aussi par une amélioration des conditions de travail de l'ensemble des personnels. Au-delà de celles proposées dans d'autres priorités, voici quelques mesures qui le permettraient :

- Mettre en place un véritable service de médecine de prévention, les personnels devant bénéficier d'une visite médicale de prévention au moins tous les 5 ans.
- Accompagner réellement les personnels qui subissent une reconversion (changement de discipline, de corps) ou une mobilité forcée, ainsi que les collègues désireux de changer de métier. Favoriser les passerelles dans la Fonction publique d'État pour offrir une perspective aux collègues en souffrance.
- Modifier le statut des PLP pour réduire le service d'enseignement à 15 heures maximum de face-à-face pédagogique par semaine. Compléter ce service par 3 heures hebdomadaires de concertation.

AMÉLIORER LES CONDITIONS DE SCOLARITÉ DES LYCÉEN·NES PROFESSIONNELS

Les inégalités scolaires, corrélées aux inégalités sociales, s'amplifient, touchant les jeunes scolarisé-es dans nos établissements, souvent issu-es des CSP les plus défavorisées. Pour permettre leur réussite, il faut :



- Dans un 1^{er} temps, augmenter les bourses et mettre en place la gratuité effective des études sous statut scolaire w la voie pro. En réponse à la pression sociale qui contraint certain-es jeunes à choisir l'apprentissage uniquement parce qu'ils/elles sont rémunéré-es, et pallier l'absence de rémunération lors des PFMP, mettre en place une allocation d'études de 500 €/mois pour les lycéen·nes professionnels à partir de 16 ans, par une réduction de l'argent public dépensé pour la promotion de l'apprentissage.
- Développer et améliorer les lieux d'études et de vie (internats, foyers socio-éducatifs, complexes sportifs...) par la mise en place d'un plan de financement État-régions sur 5 ans.
- Renforcer les équipes pluriprofessionnelles (CPE, PsyEN, infirmières, médecins, assistant-es sociales, assistant-es d'éducation, AESH...) pour permettre une prise en charge globale des difficultés des jeunes, renforcées notamment par la crise sanitaire.
- Améliorer réellement les conditions d'études de tou·tes les élèves en rétablissant les seuils de dédoublement afin de développer les travaux à effectifs réduits et en mettant en place des modules de remise à niveau pour lutter contre l'échec scolaire.
- Maintenir les LP, SEP et LPO dans l'Éducation prioritaire par la mise en place d'une nouvelle carte reposant sur des indicateurs transparents et objectifs.

REFONDER LES PROGRAMMES, LES RÉFÉRENTIELS ET LES CERTIFICATIONS DES DIPLÔMES

Une formation initiale solide alliant enseignements généraux et professionnels de haut niveau est nécessaire à une insertion professionnelle durable dans des métiers qui évoluent. C'est aussi une condition permettant la réussite de nos élèves dans le supérieur. Pour cela, il faut :



- Créer de réels programmes d'enseignement dans les disciplines professionnelles permettant l'acquisition de savoirs professionnels ambitieux, disposant des mêmes repères annuels que certains programmes d'enseignement général.
- Réintégrer les représentant-es des personnels dans des Commissions professionnelles consultatives (CPC) uniquement chargées de proposer les programmes des disciplines professionnelles, ces derniers devant être soumis à l'approbation du Conseil supérieur des programmes (CSP), comme ceux des disciplines d'enseignement général.
- Augmenter le temps disciplinaire adossé à des grilles hebdomadaires en rendant les heures de co-intervention, chef-d'œuvre et accompagnement personnalisé aux disciplines. Allouer des moyens spécifiques aux projets culturels, linguistiques, etc.
- Proposer un enseignement de philosophie à tou·tes les élèves, avec un supplément horaire dédié, pour tendre vers une culture commune à toutes les voies de formation. Les élèves de la voie professionnelle doivent avoir accès aux mêmes options que celles et ceux du lycée général et technologique. Ces options doivent être financées par des moyens propres.
- Modifier l'ensemble des référentiels de certification des diplômes de la voie professionnelle en abrogeant tous les CCF et en recourant à des examens terminaux ponctuels, anonymes et nationaux, seuls garants d'équité sur tout le territoire. Améliorer encore l'épreuve de contrôle.
- Diminuer les PFMP et les transformer en périodes d'expérimentation en entreprises (PEMP), réellement encadrées. Les activités réalisées lors des PEMP doivent permettre aux élèves de mettre en pratique les connaissances acquises en classe et en atelier. Ces activités doivent être initiées par l'école et encadrées par des tuteurs et tutrices ayant bénéficié d'une formation spécifique liée à la prise en charge des jeunes. Ces PEMP peuvent, le cas échéant, faire l'objet d'une évaluation formative mais jamais certificative.

DIVERSIFIER L'OFFRE DE FORMATION DANS LA VOIE PROFESSIONNELLE SCOLAIRE



Face à la concurrence exacerbée avec les CFA, l'Éducation nationale doit pouvoir répondre par une offre scolaire de proximité dans ses établissements. Pour cela, il faut :

- Répondre à tous les vœux d'orientation des élèves en augmentant le nombre et la diversité des sections professionnelles sur tout le territoire afin que chacun-e, quel que soit son lieu d'habitation, soit affecté-e dans la filière de son choix. Pour diminuer le décrochage scolaire, chaque jeune qui n'a pas obtenu son premier vœu doit être prioritaire dans sa demande de réorientation.
- Conforter la place des SEGPA dans les collèges en permettant à plus d'élèves de bénéficier de cette structure et y remettre l'enseignement préprofessionnel dès la classe de 4^{ème}. Ouvrir a minima un ÉREA par département.
- Avoir une vision et un pilotage nationaux. L'Éducation nationale doit mettre de nouveaux moyens pour développer l'offre de formation sous statut scolaire afin de répondre en premier lieu à la demande sociale des jeunes (vœux d'orientation) mais aussi aux besoins futurs de recrutement dans les secteurs en tension. Elle doit être à l'initiative pour augmenter la qualification et améliorer les conditions d'exercice de ces métiers (création de nouveaux diplômes par exemple) afin de développer leur attractivité.
- Augmenter l'offre de formation en CAP pour permettre à tou·tes les élèves de SEGPA qui le désirent de poursuivre leurs études dans l'enseignement professionnel public.
- Augmenter les poursuites d'études après un CAP pour permettre à plus de lycéen·es professionnels d'atteindre un niveau 4 de qualification.

PROMOUVOIR LA MIXITÉ DES FILIÈRES PROFESSIONNELLES



La mixité des métiers est un enjeu d'égalité salariale. Les métiers très féminisés sont des métiers mal rémunérés et souvent précarisés. Il y a toujours trop peu de volonté politique et de moyens dédiés pour remédier à ce problème majeur. L'Éducation nationale doit s'engager dans des mesures ambitieuses pour promouvoir la mixité des formations :

- Lutter contre les stéréotypes : mener une campagne de sensibilisation par des affichages dans tous les établissements scolaires du 2^d degré ; former les enseignant·es de collèges et de lycées professionnels sur les stéréotypes afin de déconstruire les préjugés. Les personnels qui participent à l'orientation des jeunes en fin de 3^e, de 2^{de} professionnelle et de terminale bac pro ou CAP doivent conseiller les élèves indépendamment de leur sexe.
- Lutter contre les violences sexistes et sexuelles : cette lutte est un enjeu majeur de société. Les filles scolarisées dans les sections très masculines subissent toujours des agissements sexistes, et parfois des agressions sexistes et sexuelles mais trop peu osent les dénoncer. L'Éducation nationale doit mener partout de grandes campagnes d'information. Une priorité doit être donnée pour former les personnels des lycées professionnels qui enseignent dans les filières très masculines afin qu'ils et elles repèrent, orientent, soutiennent les filles qui peuvent être victimes. Les ateliers doivent tous bénéficier de lieux dédiés du type vestiaire pour permettent aux filles de se préparer dans un endroit sécurisé.

UNE FORMATION INITIALE DES ENSEIGNANT·ES SOLIDE ET UNE FORMATION CONTINUE QUI RÉPONDE À LEURS BESOINS



Le nombre de postes ouverts aux CAPLP ne cesse de baisser et certains restent non pourvus. Pour lutter contre cette crise et rendre de nouveau attractif le métier d'enseignant·e, au-delà de la revalorisation des salaires et de meilleures conditions de travail, il faut améliorer la formation initiale et continue et :

- Augmenter le niveau de qualification de l'ensemble des PLP : mettre en place des parcours de formation au métier d'enseignant·e en lycée professionnel qui prennent en compte la spécificité de tou·tes et amènent à un master.
- Permettre une entrée progressive dans le métier : réintroduire une authentique formation alternant théorie et pratique d'au moins un an post-concours pour les professeur·es stagiaires. La mise en responsabilité de classes ne doit pas excéder un tiers de service.
- Mettre en place un véritable droit à la formation tout au long de la carrière des enseignant·es : développer une offre de formation continue disciplinaire, didactique et pédagogique de qualité et adaptée à leurs attentes.

Une étude



pour



Regards des professeur-e-s de lycée professionnel sur la politique menée lors du quinquennat du ministre Jean-Michel Blanquer

Mars 2022

Jean-Daniel Lévy, Directeur délégué – Stratégies politiques et d'opinion

Morgane Hauser, Chef de groupe au Département Politique – Opinion

Diane Lamotte, Chargée d'études au Département Politique – Opinion



Sommaire

| | |
|--|-------------|
| Méthodologie d'enquête | P.3 |
| Un métier de professeur en lycée professionnel qui reste satisfaisant, mais dont les conditions d'exercice se dégradent nettement | P.5 |
| Une transformation de la voie professionnelle (TVP) que les professeur-e-s ne semblent guère soutenir | P.12 |
| Accueil de l'apprentissage au sein des établissements : un exercice complexe | P.19 |

Méthodologie d'enquête



Enquête réalisée **par téléphone** du **1^{er}** au **25 mars 2022**



Échantillon de **514** professeur-e-s de lycée professionnel public en France.



Méthode des quotas et redressement appliqués aux variables suivantes : **sexe, âge, statut (titulaire/non titulaire)** et **région académique** de l'interviewé(e).



Aide à la lecture des résultats détaillés :

- Les chiffres présentés sont exprimés en pourcentage.
- Les chiffres en italique sont ceux qui apparaissent significativement au-dessus de la moyenne
- Les catégories présentant des bases d'analyses faibles (entre 30 et 49 répondants) sont signalées par une astérisque. Elles sont à lire avec précautions.
- A des fins de lecture, les matières enseignées par les professeur-e-s ont été regroupées telles que :
 - *Matières littéraires* : français, langues vivantes et histoire-géographie
 - *Matières scientifiques* : mathématiques, physique-chimie
 - *Matières de gestion* : économie, droit, mercatique, gestion commerciale et gestion administrative
 - *Enseignements techniques et autres enseignements* : hôtellerie/restauration, enseignement social/santé, coiffure/esthétique, bâtiment, technologie, transports/aéronautique, génie mécanique, artisanat, agriculture, numérique, communication, biotechnologies, arts appliqués, etc.

Intervalle de confiance

L'intervalle de confiance (parfois appelé « marge d'erreur ») permet de déterminer la confiance qui peut être attribuée à une valeur, en prenant en compte la valeur observée et la taille de l'échantillon. Si le calcul de l'intervalle de confiance concerne les sondages réalisés avec la méthode aléatoire, il est communément admis qu'il est proche pour les sondages réalisés avec la méthode des quotas.

| Taille de l'échantillon | 5% ou 95% | 10% ou 90% | 20% ou 80% | 30% ou 70% | 40% ou 60% | 50% |
|-------------------------|-----------|------------|------------|------------|------------|-----|
| 100 interviews | 4,4 | 6,0 | 8,0 | 9,2 | 9,8 | 10 |
| 200 interviews | 3,1 | 4,3 | 5,7 | 6,5 | 6,9 | 7,1 |
| 300 interviews | 2,5 | 3,5 | 4,6 | 5,3 | 5,7 | 5,8 |
| 400 interviews | 2,2 | 3,0 | 4,0 | 4,6 | 4,9 | 5,0 |
| 500 interviews | 2,0 | 2,7 | 3,6 | 4,1 | 4,4 | 4,5 |
| 600 interviews | 1,8 | 2,4 | 3,3 | 3,8 | 4,0 | 4,1 |
| 800 interviews | 1,5 | 2,1 | 2,8 | 3,2 | 3,4 | 3,5 |
| 1 000 interviews | 1,4 | 1,8 | 2,5 | 2,9 | 3,0 | 3,1 |
| 2 000 interviews | 1,0 | 1,3 | 1,8 | 2,1 | 2,2 | 2,3 |
| 3 000 interviews | 0,8 | 1,1 | 1,5 | 1,7 | 1,8 | 1,8 |
| 4 000 interviews | 0,7 | 0,9 | 1,3 | 1,5 | 1,6 | 1,6 |
| 6 000 interviews | 0,6 | 0,8 | 1,1 | 1,3 | 1,4 | 1,4 |



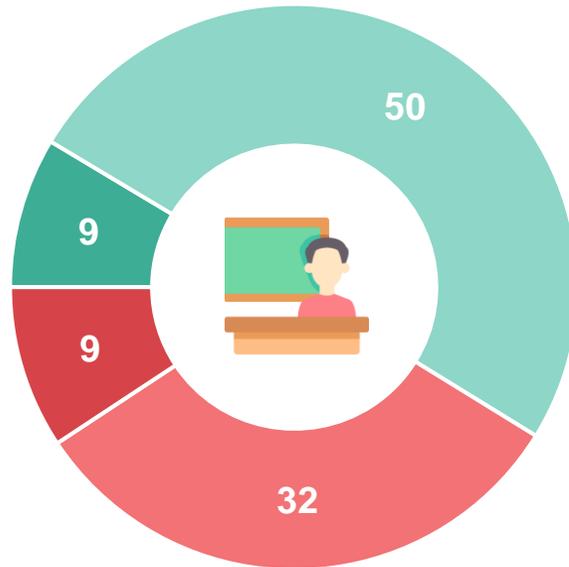
Un métier de professeur en lycée professionnel qui reste satisfaisant, mais dont les conditions d'exercice se dégradent nettement

Une courte majorité de professeurs en lycée professionnel se déclarent satisfaits de leur métier, avec un fort impact de leur ancienneté : plus ces enseignants sont en poste depuis longtemps, moins ils sont satisfaits de leur métier

Aujourd'hui, diriez-vous que vous êtes satisfait-e ou non de votre métier de professeur-e de lycée professionnel ?

- À tous, en % -

Satisfait-e : 59%



Pas satisfait-e : 41%

- Très satisfait-e
- Plutôt satisfait-e
- Plutôt pas satisfait-e
- Pas du tout satisfait-e

Est satisfait-e de son métier, en %

Selon les années d'ancienneté



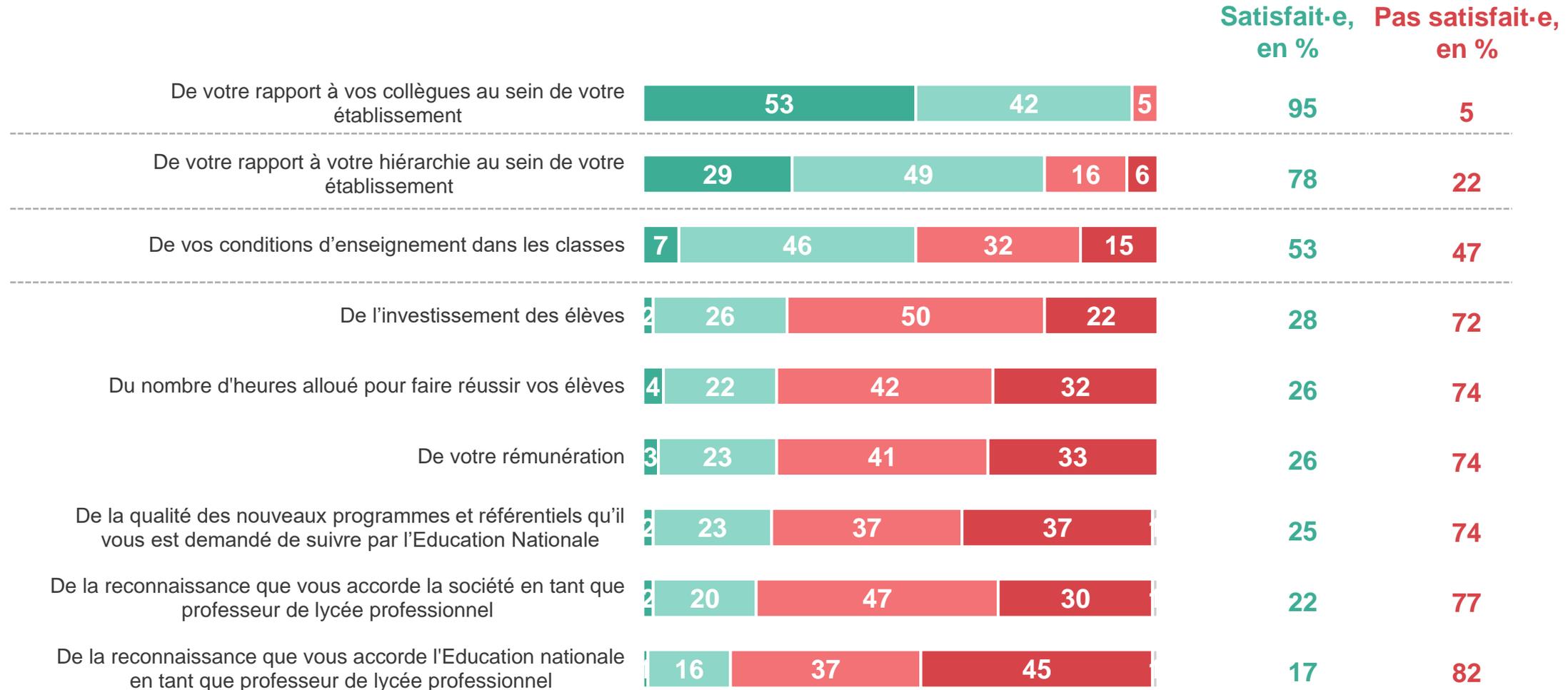
Selon les matières enseignées



Dans le détail, les professeurs de lycée professionnel tirent une grande satisfaction de leurs rapports avec leurs collègues ou leur hiérarchie ; mais leurs conditions d'enseignement posent question, quand d'autres dimensions les laissent majoritairement insatisfaits : des programmes à leur rémunération, en passant par leur reconnaissance sociale

Plus précisément, diriez-vous que vous êtes aujourd'hui... ?

- À tous, en % -



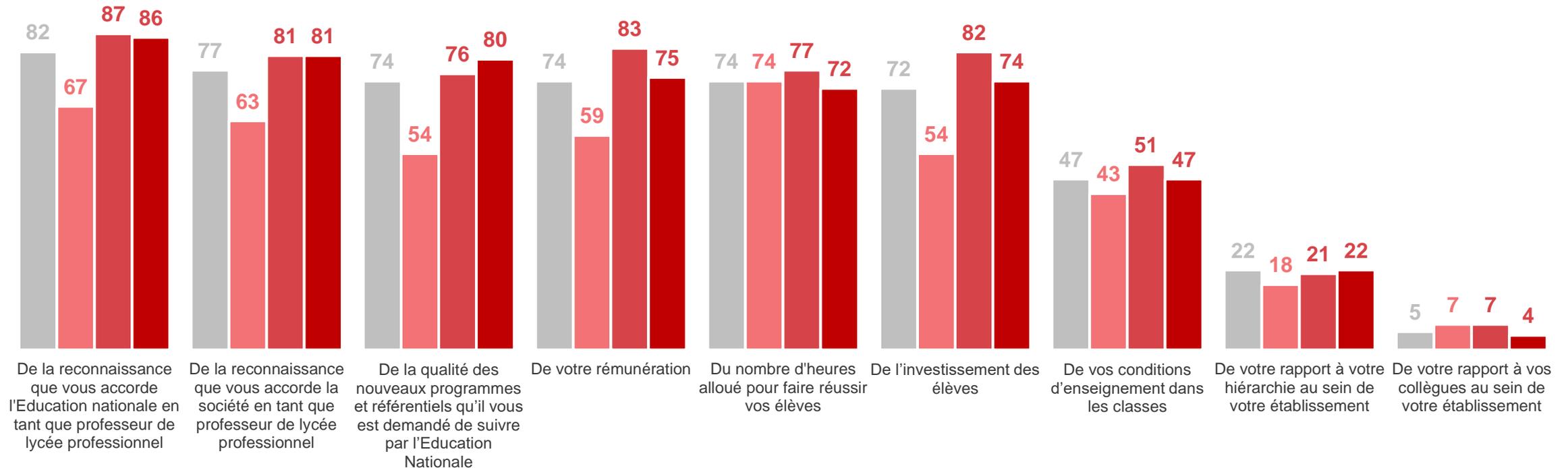
■ Très satisfait-e ■ Plutôt satisfait-e ■ Plutôt pas satisfait-e ■ Pas du tout satisfait-e ■ Ne se prononce pas

On ne note pas de rupture majeure dans la perception des professeurs, qui dressent dans l'ensemble tous des constats pessimistes ; ceux qui enseignent depuis le moins longtemps se montrent néanmoins un peu plus indulgents à l'égard des différents aspects de leur pratique

Plus précisément, diriez-vous que vous êtes aujourd'hui... ?

- À tous, en % de réponses « **Pas satisfait-e** »

- Ensemble
- A moins de 10 ans d'expérience
- A entre 10 ans et 20 ans d'expérience
- A plus de 20 ans d'expérience



Malgré une relative satisfaction, les professeurs de lycée professionnel indiquent une nette dégradation de leur plaisir à faire leur métier au cours des 5 dernières années

Et plus précisément, diriez-vous qu'au cours des 5 dernières années, chacun des aspects suivants s'est... ?

- À tous, en % -

La satisfaction que vous avez à l'égard de votre métier de manière générale

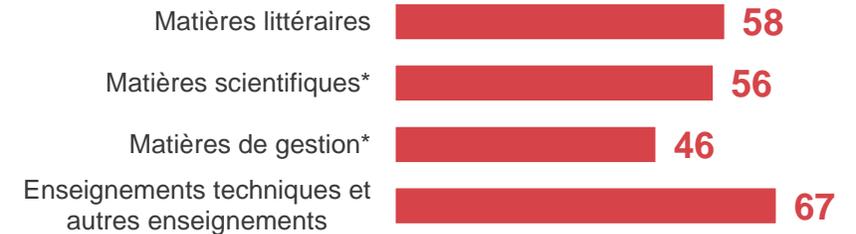


Estime que sa satisfaction à faire son métier a diminué, en %

Selon les années d'ancienneté



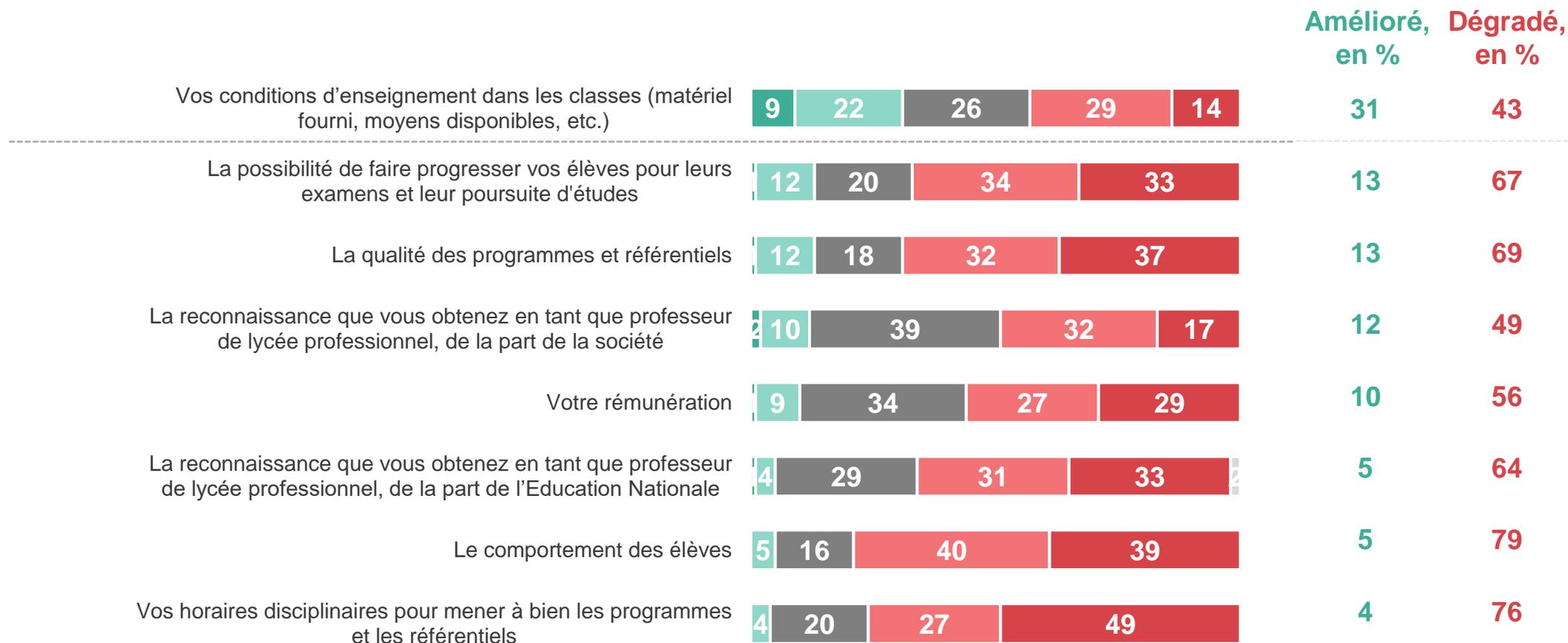
Selon les matières enseignées



Dans l'ensemble, les professeurs de lycée professionnel perçoivent une nette dégradation de leur travail au cours des 5 dernières années, et ce quelles que soient les dimensions : organisation du travail (horaires et programmes), rémunération, comportement des élèves ou reconnaissance sociale

Et plus précisément, diriez-vous qu'au cours des 5 dernières années, chacun des aspects suivants s'est... ?

- À tous, en % -



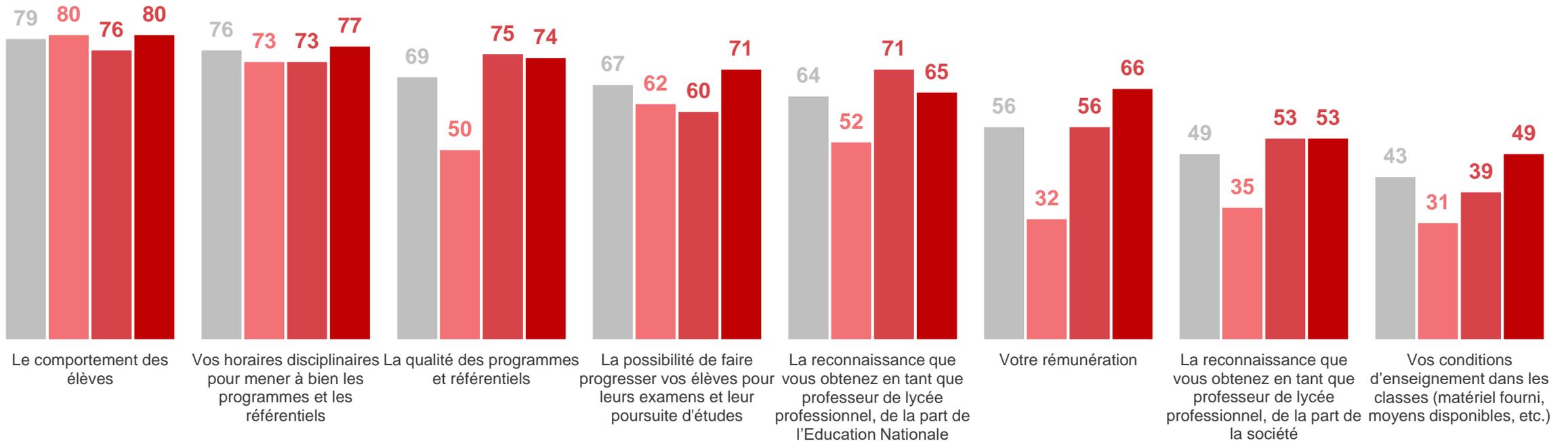
- Beaucoup amélioré
- Un peu amélioré
- Ni amélioré ni dégradé
- Un peu dégradé
- Beaucoup dégradé
- Ne se prononce pas

Plus les professeurs ont de l'ancienneté, plus ils perçoivent une dégradation de leurs conditions de travail et de l'enseignement qu'ils donnent en général

Et plus précisément, diriez-vous qu'au cours des 5 dernières années, chacun des aspects suivants s'est... ?

- À tous, en % de réponses « **Dégradé** » -

- Ensemble
- A moins de 10 ans d'expérience
- A entre 10 ans et 20 ans d'expérience
- A plus de 20 ans d'expérience





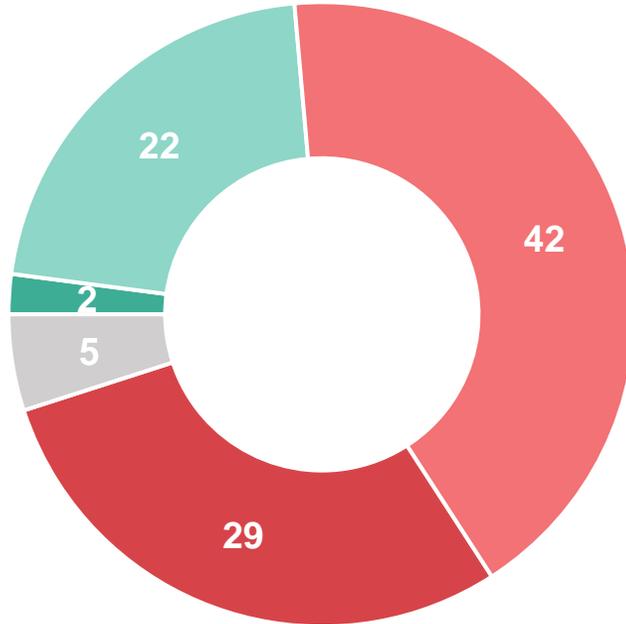
**Une transformation de la voie
professionnelle (TVP) que les
professeur·e·s ne semblent guère soutenir**

De manière majoritaire, la TVP est perçue comme une mauvaise chose, voire une très mauvaise chose pour près d'un tiers ; un constat partagé essentiellement par les professeurs avec beaucoup d'ancienneté

Personnellement, estimez-vous que la transformation de la voie professionnelle (TVP) est plutôt une bonne ou une mauvaise chose de manière générale... ?

- À tous, en % -

Bonne chose : 24%



Mauvaise chose : 71%

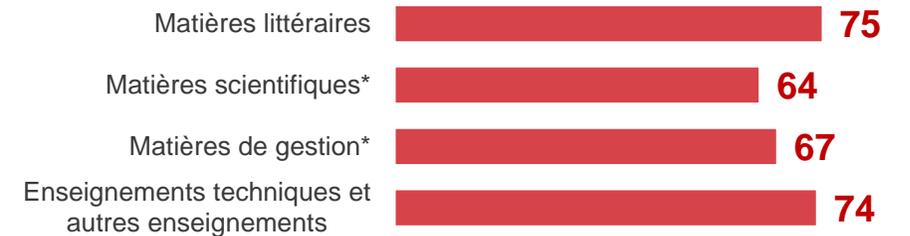
- Une très bonne chose
- Une plutôt bonne chose
- Une plutôt mauvaise chose
- Une très mauvaise chose
- Ne se prononce pas

Pensent qu'il s'agit d'une mauvaise chose, en %

Selon les années d'ancienneté



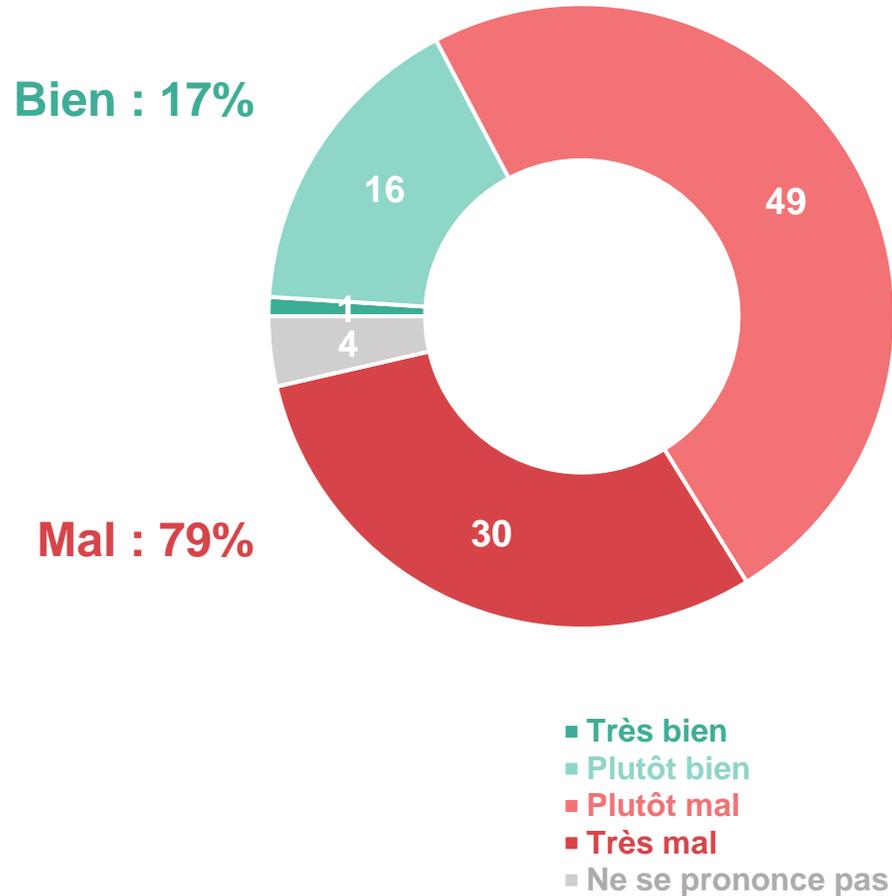
Selon les matières enseignées



Cette mauvaise perception est nourrie par le sentiment que la TVP ne permet pas d'atteindre les objectifs de formation, un ressenti à nouveau partagé par tous, mais davantage prononcé chez les plus expérimentés

En tant qu'enseignant, avez-vous le sentiment que la transformation de la voie professionnelle vous permet bien ou mal d'atteindre les objectifs de formation fixés par les programmes et les référentiels ?

- À tous, en % -



Pensent que la TVP permet mal d'atteindre les objectifs, en %

Selon les années d'ancienneté



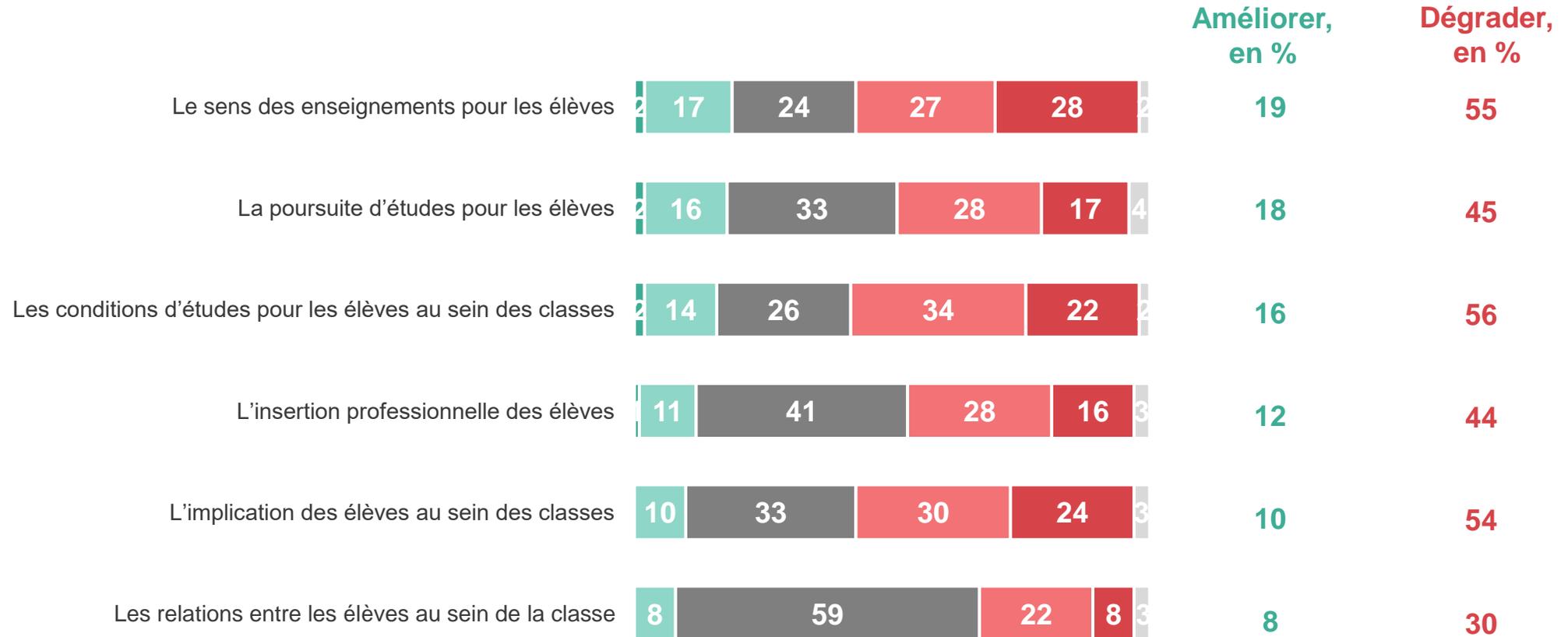
Selon les matières enseignées



Dans le détail, la TVP est perçue comme une dégradation pour les élèves que cela soit pour leurs conditions d'études et leur implication en classe que pour le sens de l'enseignement qu'ils reçoivent et leur avenir (professionnel ou en poursuite d'études)

Et plus précisément, avez-vous le sentiment que la transformation de la voie professionnelle (TVP) permet de... les choses concernant... ?

- À tous, en % -



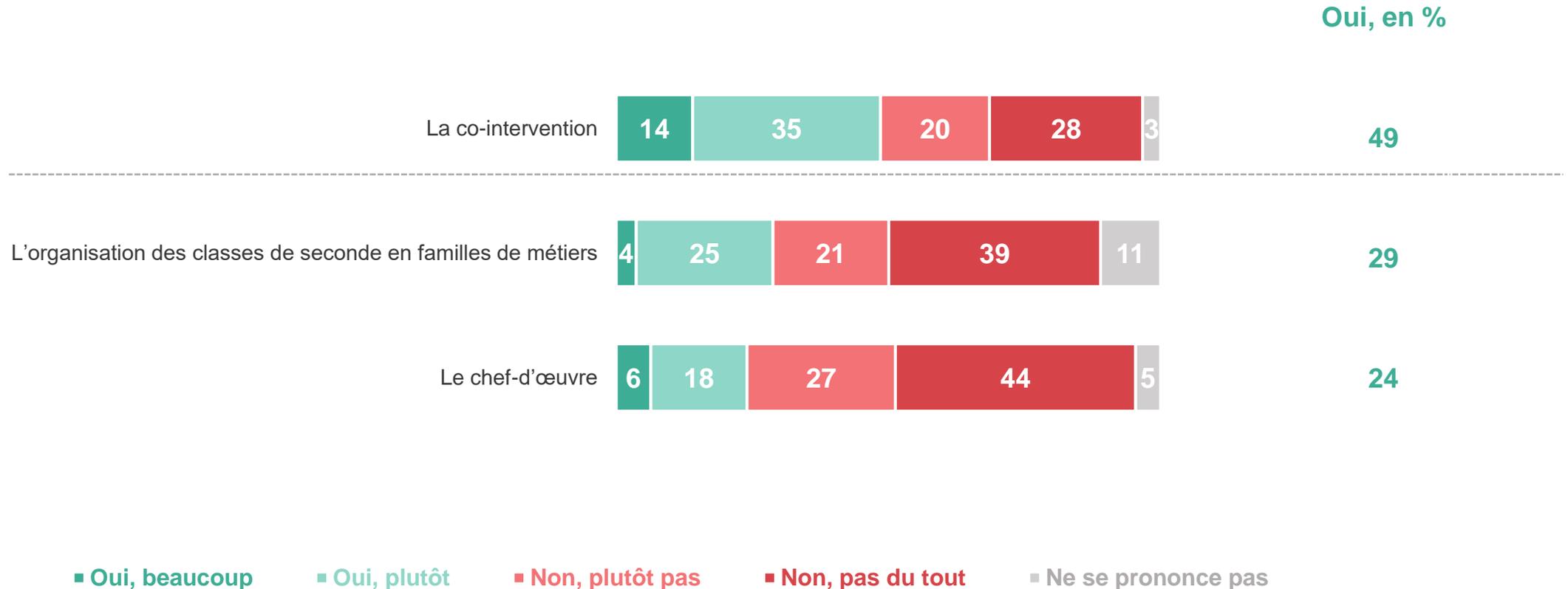
- **Beaucoup améliorer**
- **Un peu améliorer**
- **Ni améliorer ni dégrader**
- **Un peu dégrader**
- **Beaucoup dégrader**
- **Ne se prononce pas**

Dans l'ensemble, les professeurs qui enseignent depuis plus de 10 ans sont plus nombreux à indiquer que la TVP dégrade la situation pour leurs élèves

Les différents dispositifs de la TVP ont une faible appréciation de la part des enseignants en lycée professionnel, où seule la co-intervention se distingue

Dans l'ensemble, diriez-vous que vous appréciez ou non chacun des dispositifs suivants ?

- À tous, en % -

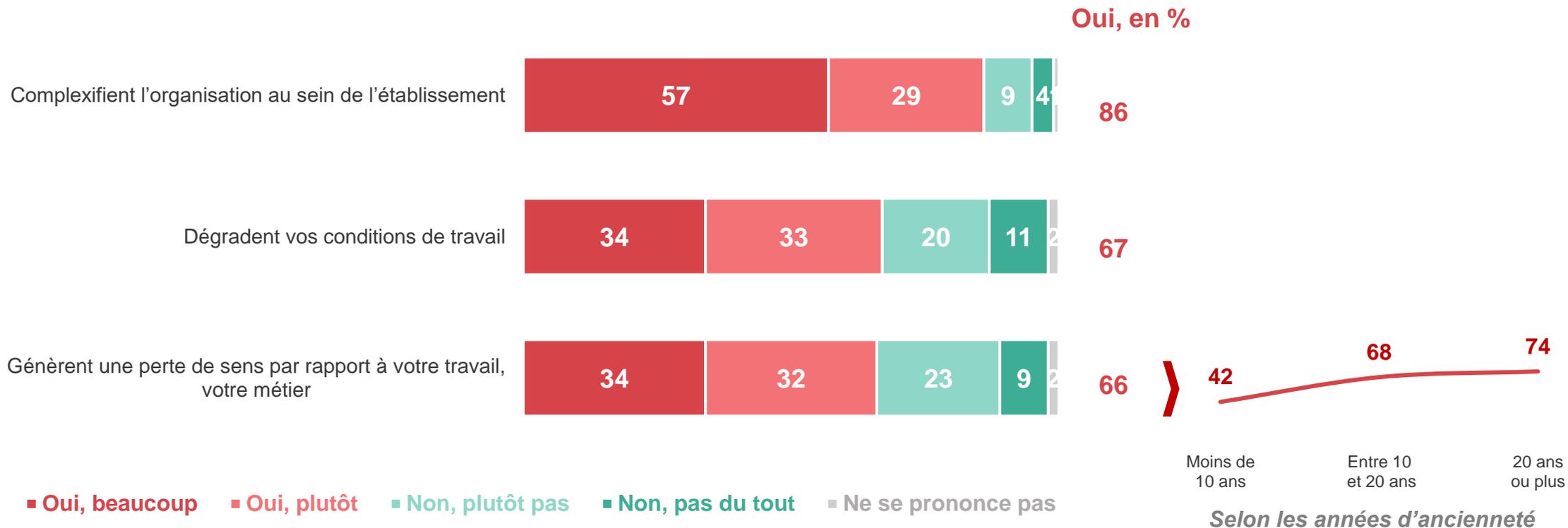


Comme observé précédemment, les professeurs qui enseignent depuis moins de 10 ans se montrent un peu plus favorables aux dispositifs de la TVP, quand ceux qui ont plus de 10 ans ou plus de 20 ans d'ancienneté se montrent plus critiques.

Au final, le bilan dressé de la TVP par les professeurs est sans appel : il génère pour la majorité d'entre eux une organisation plus complexe, des conditions de travail moins bonnes, et une perte de sens du métier

Et personnellement, avez-vous le sentiment que ces dispositifs et la TVP de manière générale... ?

- À tous, en % -



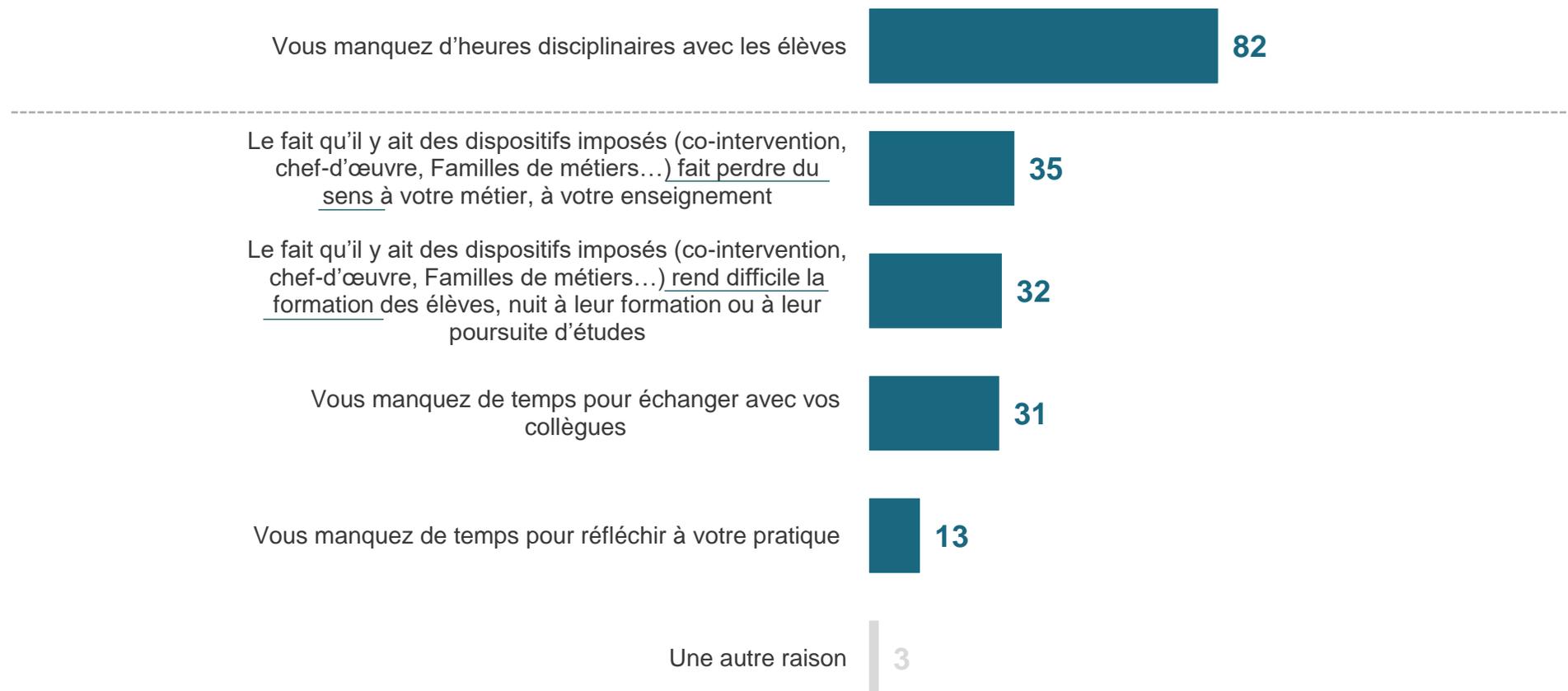
Comme observé précédemment, les professeurs qui enseignent depuis 10 ans ou plus se montrent plus critiques à l'égard des conséquences de la TVP sur leur métier.

Ceux qui ressentent une perte de sens depuis la mise en place de la TVP, indiquent essentiellement qu'elle est due à un manque d'heures disciplinaires avec les élèves, les dispositifs imposés n'entrant en compte qu'au second plan

Vous avez indiqué que la TVP et ses dispositifs généraient pour vous une perte de sens par rapport à votre travail, votre métier. Pour quelles raisons principales selon vous ?

Deux réponses possibles

- À ceux qui pensent que la TVP génère une perte de sens, en % -





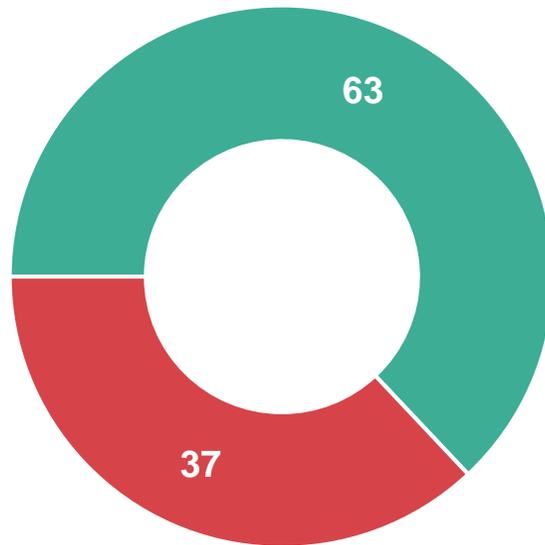
Accueil de l'apprentissage au sein des établissements : un exercice complexe

Plus de 6 professeurs sur 10 indiquent que leur établissement accueille des apprentis. Ils ne sont pourtant qu'une minorité (un peu moins d'un tiers), à en accueillir directement dans leur(s) classe(s)

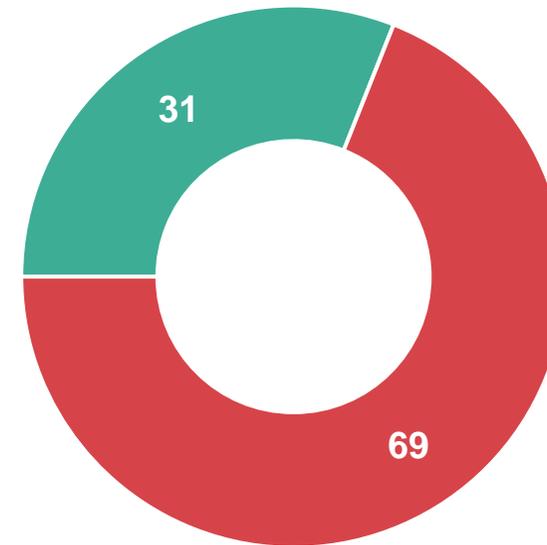
Votre établissement ou votre classe accueillent-ils des élèves en situation d'apprentissage ?

- À tous, en % -

Votre établissement

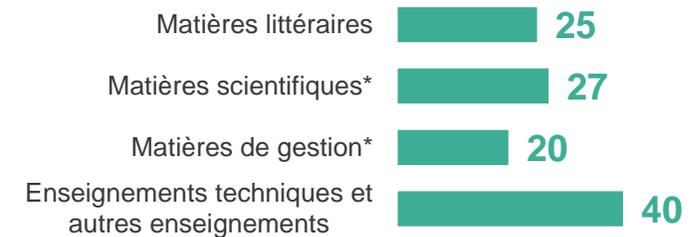


Une de vos classes spécifiquement



Selon les matières enseignées

■ Oui
■ Non



Pour l'accueil de l'apprentissage la mixité entre apprentis et élèves apparaît privilégiée au sein de la plupart des établissements

Vous avez indiqué que votre établissement accueillait des élèves en apprentissage. Cet accueil s'effectue-t-il... ?

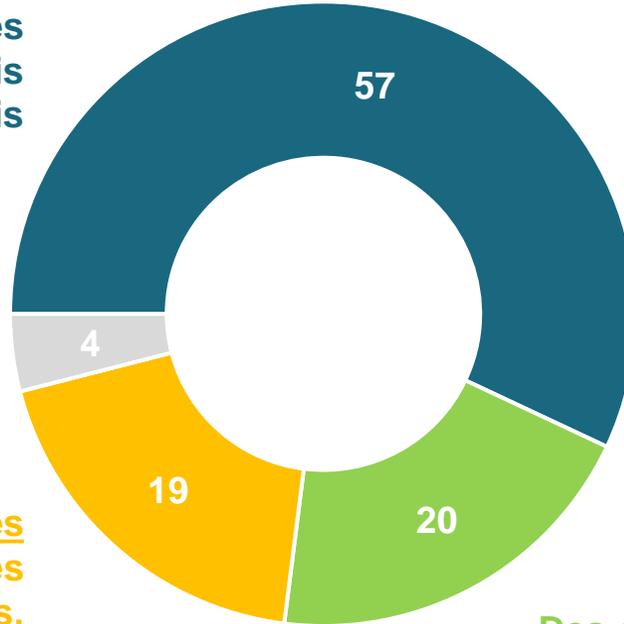
- À ceux dont l'établissement accueille des élèves en apprentissage, en % -

En mixité des publics, des classes accueillant à la fois des élèves et des apprentis

Ne se prononce pas

Dans des classes séparées, certaines réservées aux élèves, certaines réservées aux apprentis

Des deux manières, certaines classes étant mixtes, d'autres réservées à un type de public uniquement



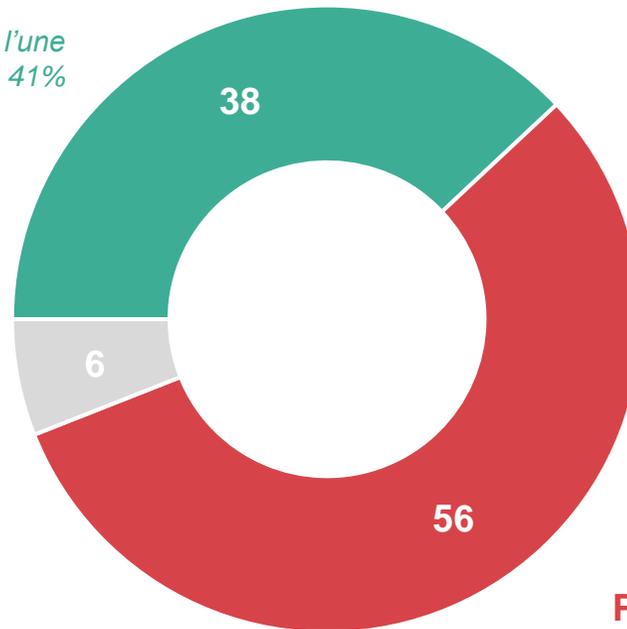
Généralement, du point de vue des répondants, l'accueil des apprentis est ressenti de manière plutôt imposée par la hiérarchie

Et diriez-vous que cet accueil d'apprentis est ...?

- À ceux dont l'établissement accueille des élèves en apprentissage, en % -

**Plutôt accepté et porté de façon volontaire
par l'équipe pédagogique**

*Professeurs qui accueillent des apprentis dans au moins l'une
de leurs classes : 41%*



Plutôt imposé par la hiérarchie

La principale difficulté de l'apprentissage est, pour les professeurs, le risque d'une dégradation des conditions d'enseignements et de perte de niveau pour les élèves, voire d'une dégradation des conditions d'enseignement et une perte de sens pour les professeurs

De l'idée que vous en avez ou de l'idée que vous vous en faites, quelles sont les plus grandes difficultés liées à l'introduction de l'apprentissage en lycée professionnel ?
Trois réponses possibles

- À tous, en % -



Contacts

Merci de noter que toute diffusion de ces résultats doit être accompagnée des éléments techniques suivants : le **nom de l'institut**, le **nom du commanditaire** de l'étude, la **méthode d'enquête**, les **dates de réalisation** et la **taille de l'échantillon**.

Suivez l'actualité de Harris Interactive sur :



www.harris-interactive.com



[Facebook](#)



[Twitter](#)



[LinkedIn](#)

Contacts Harris Interactive en France :

- Jean-Daniel Lévy – Directeur délégué – Stratégies politiques et d'opinion – 01 44 87 60 66 – jdlevy@harrisinteractive.fr

Élections professionnelles 2022

En décembre 2022, environ 1,1 million d'agents du ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports seront appelés à voter pour désigner leurs représentants aux instances de dialogue social.

Des élections pour désigner les représentants aux instances de dialogue social

Les élections professionnelles 2022 se dérouleront **par Internet du 1er au 8 décembre**.

600 instances concernées

La préparation de cette importante échéance est engagée depuis plusieurs mois déjà. Comme chaque année électorale, le ministère doit publier les effectifs couverts par l'ensemble des instances de dialogue social ainsi que la proportion de femmes et d'hommes qui les composent. Ces effectifs sont calculés à la date de référence du 1er janvier.

Il s'agit d'une première étape importante, destinée à assurer une représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein des instances de dialogue social : les listes de candidates et candidats doivent en effet comporter la même proportion de femmes et d'hommes que dans les effectifs couverts par chaque instance.

Consultez la liste des 600 instances concernées par les élections de décembre 2022, avec les effectifs qu'elles couvrent et la proportion de femmes et d'hommes qui composent ces effectifs.

Source : <https://www.education.gouv.fr/elections-professionnelles-2022-3248>

| Libellé scrutin | Libellé académie | Nombre total | Nombre d'hommes | % d'hommes | Nombre de femmes | % de femmes |
|---|------------------|--------------|-----------------|------------|------------------|-------------|
| CCP des contractuels ENS, EDU et PSYEN de Reims | REIMS | 1026 | 406 | 39,57 | 620 | 60,43 |
| CCP des contractuels SURV. et ACC. de Reims | REIMS | 3962 | 747 | 18,85 | 3215 | 81,15 |
| CCSA des directeurs d'étab. spécialisés de Reims | REIMS | 20 | 9 | 45 | 11 | 55 |
| CCP des directeurs adjoints de SEGPA de Reims | REIMS | 17 | 8 | 47,06 | 9 | 52,94 |
| CCP des contractuels ATPSS de Reims | REIMS | 364 | 59 | 16,21 | 305 | 83,79 |
| CCMA de l'ens. privé de l'académie de Reims | REIMS | 1555 | 550 | 35,37 | 1005 | 64,63 |
| CCMI de l'ens. privé de l'académie de Reims | REIMS | 616 | 37 | 6,01 | 579 | 93,99 |
| CAPA des personnels de direction de l'académie de Reims | REIMS | 285 | 154 | 54,04 | 131 | 45,96 |
| CAPA des INFENES, CTSS, ASSAE de Reims | REIMS | 257 | 14 | 5,45 | 243 | 94,55 |
| CAPA des ADJAENES et des ATEE de Reims | REIMS | 651 | 62 | 9,52 | 589 | 90,48 |
| CAPA des ens. du 2d degré, prof. de l'ensam, cpe, psy. de Reims | REIMS | 7699 | 3174 | 41,23 | 4525 | 58,77 |
| CAPA des ATRF de l'académie de Reims | REIMS | 314 | 108 | 34,39 | 206 | 65,61 |
| CAPA des AAE de l'académie de Reims | REIMS | 207 | 81 | 39,13 | 126 | 60,87 |
| CAPA des SAENES et des TEN de Reims | REIMS | 406 | 59 | 14,53 | 347 | 85,47 |
| CAPD des instit. et PE des Ardennes | REIMS | 1673 | 295 | 17,65 | 1378 | 82,35 |
| CAPD des instit. et PE de l' Aube | REIMS | 1771 | 257 | 14,53 | 1514 | 85,47 |
| CAPD des instit. et PE de la Marne | REIMS | 3212 | 543 | 16,89 | 2669 | 83,11 |
| CAPD des instit. et PE de la Haute-Marne | REIMS | 1063 | 185 | 17,4 | 878 | 82,6 |
| CSA de proximité de Reims | REIMS | 22690 | 5995 | 26,42 | 16695 | 73,58 |